



Bulletin à compléter 1 par participant et par formation

Ce bulletin d'inscription signé vaut « bon de commande ». L'AMG se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Toute annulation de la part de l'élu doit être transmise à l'AMG au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée sauf si le participant est remplacé par un autre élu.

Formation

Formation :

Date: / /

Lieu:

Participant

Nom:

Prénom:

Commune:

EPCI:

Fonction:

Téléphone


Email


Règlement

Règlement de **50 €** par journée de formation

QUI par la mairie par l'EPCI par vous même

COMMENT par chèque par virement bancaire

Règlement de **20 €** pour le déjeuner

QUI par la mairie par l'EPCI par vous même

COMMENT par chèque par virement bancaire

Bulletin
à
retourner